



Délibération
N° 2025-025

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL DU LOCAL SITUÉ AU REZ DE CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE
SIS AU 29 ROUTE DU CAP CONCLU AVEC MONSIEUR JEAN PAUL GIANNONI

Date de la convocation : 23 Mai 2025

SEANCE DU 27 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le VINGT SEPT MAI à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme GHELARDINI Vanina.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,

M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 7	Représentés : 2
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 6 mars 2023, le conseil municipal avait décidé de conclure avec M. GIANNONI Jean-Paul, un bail précaire pour un local situé au rez de chaussée et une entrée avec toilettes (à l'exception de la vitrine située à l'est qui est réservée à l'usage exclusif du 1^{er} étage) de l'immeuble au 29 route du Cap, afin d'y exercer son activité de coiffure.

Ce bail était conclu pour une durée de deux ans à compter du 01 juin 2023 pour un loyer de 300 euros TTC mensuels auxquels s'ajoutaient les charges et autres taxes liées à ces locaux.

Ce bail arrivant donc à terme le 31 mai 2025, Madame le Maire propose son renouvellement à compter du 01 juin 2025 pour une période de 6 mois renouvelable 1 fois, dans les mêmes conditions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20250527-2025-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- ✓ D'approuver la proposition de Madame le Maire.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer le contrat de bail commercial précaire au 29 route du Cap avec M. Giannoni Jean-Paul.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI